

Concertation thématique Santé mentale



65 professionnel·les social/santé.



Voir compte-rendu détaillé [ici](#), et aide-mémoire pour l'orientation [ici](#).



Les concertations thématiques des bassins visent à suivre les actualités et partager les connaissances, assurer une fonction de veille des besoins de la population, identifier les ajustements en termes d'offre et de collaboration, proposer des actions à mener collectivement. Elles sont ouvertes à tous·tes les acteur·rices social-santé.



Focus sur les différents dispositifs qui accompagnent les bénéficiaires

- face à l'urgence ou la crise (équipes mobiles de crise, services d'urgences hospitaliers)
- ou en milieu résidentiel (hôpitaux psychiatriques/services psychiatriques en hôpital général, initiatives d'habitation protégée, maisons de soins psychiatriques).

Constats et ajustements de l'offre

- Équipes mobiles de crise : elles visent à apaiser la crise, recréer du lien et orienter vers des relais de soins adaptés. Elles ne sont pas des services d'urgence : en cas de danger immédiat, il faut contacter un·e médecin, un·e psychiatre ou les urgences. Leur travail implique souvent de travailler la non-demande.
- Urgences (psychiatriques) des hôpitaux : elles accueillent les situations urgentes, apaisent les symptômes et organisent un suivi adapté. Contacter les urgences en amont peut être utile pour analyser la situation et envisager d'autres options. La priorité : mobiliser le réseau de soins existant, car le passage aux urgences peut être très confrontant.
- Services psychiatriques hospitaliers : ils accueillent des situations aiguës avec un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire et une attention portée à la vie communautaire. L'accent est mis sur la préparation de l'après-hospitalisation et l'orientation vers des relais adaptés.
- Initiatives d'Habitation Protégée et Maisons de Soins Psychiatriques : elles combinent un lieu de vie et un lieu de soin pour des adultes présentant des troubles psychiatriques stabilisés qui nécessitent un soutien dans leur vie quotidienne. Les MSP proposent un cadre plus structuré avec une présence continue, tandis que les IHP favorisent une plus grande autonomie avec un encadrement moins constant.

Veille des besoins de la population

Les difficultés exprimées concernent :

- le partage limité d'informations entre professionnel·les au sein des hôpitaux et entre l'hôpital et les médecins généralistes ;
- l'insuffisance de l'offre pour les enfants en psychiatrie d'urgence ;
- le recours parfois inapproprié aux urgences psychiatriques, lorsque les personnes n'ont pas de lien de confiance ou cherchent la confidentialité vis-à-vis de leur généraliste.

Actions à mener collectivement et perspectives

Les échanges ont mis en avant l'importance, pour chacun des dispositifs présentés, de la collaboration entre acteurs : pour la mobilisation du réseau avant un recours aux urgences ou pour l'orientation vers des relais adaptés après un séjour à l'hôpital, un suivi par une équipe mobile de crise ou un hébergement dans un logement encadré. Ils soulignent aussi l'enjeu du lien à (re)créer avec la personne accompagnée et du développement de son autonomie.

La prochaine rencontre permettra d'élargir encore cette réflexion, en approfondissant :

- les dispositifs de soutien à l'autonomie et à l'insertion sociale et/ou professionnelle : structures d'accueil de jour, lieux de liens et dispositifs d'ISP spécialisés en santé mentale ;
- les services proposant un soutien psychosocial et des activités communautaires aux jeunes et aux personnes avançant en âge dans une optique de prévention : maisons de jeunes et services AMO, centres d'accueil pour seniors et centres de services locaux (lokale dienstcentra).

Save the date

Prochaine Concertation thématique Santé mentale le **02/06/2026 de 9h à 13h** : focus sur les services permettant de nouer des liens et développer un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Consultez l'agenda [ici](#)

Concertation thématique Santé mentale

Trois éditions spéciales de la Concertation thématique « Santé mentale »

C'est pour répondre au besoin exprimé par beaucoup d'intervenants non spécialisés de mieux comprendre les dispositifs d'aide et d'accompagnement en santé mentale disponibles dans le Bassin Sud-Est et faciliter ainsi les orientations, qu'un cycle de trois matinées d'échanges est proposé durant l'année scolaire 2025-2026 :

- Matinée n°1 (10 octobre 2025) : Focus sur l'accompagnement en ambulatoire et à domicile
- Matinée n°2 (20 janvier 2026) : Focus sur les ressources pour faire face à l'urgence/la crise et sur l'accompagnement en milieu résidentiel
- Matinée n°3 (2 juin 2026) : Focus sur les services permettant de nouer des liens et développer un projet d'insertion sociale ou professionnelle

Crise et urgence psychiatriques : quelle différence ?

Des intervenantes de l'Équipe mobile et de l'Unité de crise des urgences psychiatriques des Cliniques universitaires Saint-Luc ont clarifié la différence entre crise et urgence psychiatriques.

- Une crise psychiatrique est un moment de déstabilisation psychique aiguë. Elle peut se manifester par de l'agitation, des idées délirantes, des hallucinations... Elle nécessite une consultation rapide avec le/la médecin généraliste ou le/la psychiatre pour éviter une aggravation.
- L'urgence psychiatrique correspond à une situation où il existe un danger, pour la personne elle-même ou pour autrui. Elle nécessite une prise en charge immédiate, sans attendre une consultation médicale : orientation vers les urgences psychiatriques ou sollicitation de l'aide médicale urgente (112) voire de la police (101) en cas de violences graves.

Quelles ressources dans le Bassin Sud-Est ?

Services d'urgences des hôpitaux

- Chirec - Site Delta (1160)
- Cliniques de l'Europe - Site Saint-Michel (1040)
- Cliniques universitaires Saint-Luc - Unité de crise et d'urgences psychiatriques (1200)

Équipes mobiles de crise

- Équipe Mobile de Crise Bruxelles Est (>16 ans)
- Équipe mobile Bru-Stars - soins de crise (0-18 ans + transition âge adulte 16-23 ans)

Lignes de soutien ou d'orientation téléphonique

- Crisis-BXL < Bru-Stars & CAW Brussel (0-18 ans + transition âge adulte 16-23 ans) : 02/209.16.36 (24h/24 7j/7) pour avis/orientation, intervention de crise, accueil ou accompagnement via un service partenaire
- Ligne d'écoute du Centre de Prévention du Suicide : 0800/32.123 (24h/24 7j/7)
- Télé-Accueil Bruxelles : 107 (24h/24 7j/7)
- Ligne de soutien et d'entraide en santé mentale de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale : 0800/1234.1 (7j/7 18h-21h + lundi-vendredi 10h-12h)

Services psychiatriques hospitaliers

- Cliniques de l'Europe - Site Saint-Michel - service de psychiatrie - unité d'hospitalisation (1040)
- Institut de Psychiatrie - service Psychiatrie (adultes et infanto-juvénile) des Cliniques universitaires Saint-Luc et Hôpital psychiatrique de Valisana (1200)

Maisons de soins psychiatriques

- Pas de MSP dans le Bassin Sud-Est
- MSP à proximité hors Bassin Sud-Est : MSP Sanatia (1050) et MSP Quatre-saisons (1030)

Initiatives d'habitations protégées

- IHP Les 3 Pommiers (1040)
- IHP Messidor - Carrefour - siège social hors Bassin - 8 maisons dont une à Etterbeek

Communautés thérapeutiques et autres initiatives d'hébergement

- Pas de Communauté thérapeutique dans le Bassin Sud-Est
- Autres initiatives : Projet Trèfle de l'asbl Cité étoilée - 18-25 ans (1040)